

## RD9 – Voie nouvelle entre La Couronne et Lavéra à MARTIGUES

Février 2018

1/5

### PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION

Canton(s) : Martigues-Est

Commune (s) : Martigues



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Situation actuelle :

Le site de Lavéra ne possède actuellement qu'un seul itinéraire de desserte : le tronçon nord de la RD9, entre Lavéra et Martigues.

Cette situation soulève un important problème de sécurité en cas d'accident industriel majeur sur Lavéra car si cet axe était bloqué (accident de la circulation, explosion à proximité ou nuage toxique poussé par un vent de sud ouest), les moyens d'intervention pourraient être fortement perturbés, voire paralysés.

De même, il n'existe pas aujourd'hui d'alternative adaptée en cas de blocage de l'autoroute A55 suite à un accident qui pourrait survenir sur le site pétrochimique de La Méditerranée.

Enfin, le réseau local RD5 et RD49, emprunté par un fort trafic domicile travail et touristique, génère des nuisances en centre ville.

#### Objectifs et enjeux :

L'aménagement permettra d'offrir un second accès au complexe pétrochimique de Lavéra, indispensable pour des raisons de sécurité civile et il permettra également d'améliorer les relations depuis les agglomérations de la Côte Bleue vers le nord et l'ouest.

#### Aménagement projeté :

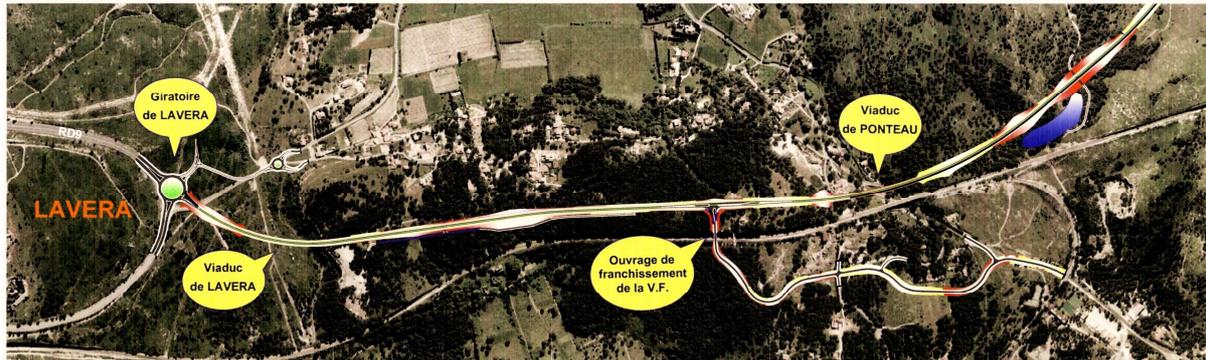
L'aménagement consiste à prolonger la RD9 sur environ 6 km (dont 5,4 km en voie nouvelle), depuis La Couronne jusqu'à Lavéra, par une chaussée de 7 m. Le tracé retenu est conforme au PLU approuvé en juin 2006 et une nouvelle fois en décembre 2010 et il est compatible avec « la loi Littoral ».

**RD9 – Voie nouvelle entre La  
Couronne et Lavéra à MARTIGUES**

**PLAN DU PROJET**

Canton(s) : Martigues-Est

Commune (s) : Martigues



**RD9 – Voie nouvelle entre La  
Couronne et Lavéra à MARTIGUES**

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT**

**Consistance de l'opération :**

Cet aménagement comprend :

- La création d'une voie nouvelle depuis La Couronne jusqu'à Lavéra sur environ 5 400 m, avec une plate-forme de 13 mètres : bernes 2 x 1,50 m, accotements revêtus 2 x 1,50 m et chaussée 2 x 3,50 m
- Le réaménagement sur place de la RD49 à La Couronne sur environ 600 m ainsi que la reprise de l'échangeur avec la RD9 (rajout d'une bretelle de sortie de la RD9 vers Martigues, reprise des deux carrefours avec la RD49 sous forme de giratoires)
- La création de trois points d'échanges, un giratoire à chaque extrémité du projet (RD9 Lavéra et RD49 La Couronne) et un carrefour en T au droit de Ponteau avec tourne-à-gauche.
- La construction de deux viaducs, l'un franchissant le vallon de l'Averon et la route de Ponteau (longueur 200 m) et l'autre le vallon au nord du plateau St Martin (longueur 170 m)
- La construction de quatre passages inférieurs (longueur 25 m) pour rétablir les pistes DFCI
- La construction d'un pont route (longueur 25 m) au dessus de la voie ferrée à Ponteau.
- La réalisation d'un écran acoustique en bordure des constructions de la plaine St Martin, longueur 300 m, hauteur 2 m par rapport à l'accotement
- La construction de bassins de rétention des eaux de ruissellement et de traitement de la pollution accidentelle (vallon du Repoy : 10 000 m<sup>3</sup>, vallon des Auffans : 2 000 m<sup>3</sup>).

**Trafic :**

7 000 véhicules en moyenne par jour, dont 5% de poids lourds

**PROGRAMMATION DE L'OPERATION**

**ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DE L'OPERATION**

Etudes	2 900 000 € HT
Acquisitions foncières	600 000 €
Travaux d'aménagement	38 000 000 € HT
<b>TOTAL : (valeur 2018)</b>	<b>41,5 M€ HT soit 49,8 M€ TTC</b> <b>Arrondi à 50 M€</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Les travaux sont entièrement à la charge du Département.

**ECHÉANCIER DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Marché MOE Pré-DUP/prépa concours	■							
EP/AVP /Etude d'impact	■	■	■					
CNPN / ABF / Commission des Sites			■					
Enquête parcellaire			■					
Autorisation loi sur l'eau			■					
Enquête d'utilité publique			■	■				
Concours/Marché MOE Post-DUP				■	■			
AVP post-DUP / PRO					■	■		
Acquisitions foncières			■	■	■	■	■	
Défrichement, diag. archéologique						■	■	
DCE, Appel d'offres						■	■	
Travaux								■

● début des travaux routiers : 2024

● mise en service prévisible : 2026

## AVANCEMENT DE L'OPERATION

### Procédures administratives / études :

Un premier dossier d'enquête préalable à la DUP a été transmis au Préfet en mars 1999 sur la base d'un projet à 2x2 voies.

Le projet a finalement reçu un arbitrage favorable du cabinet du premier ministre en février 2003 pour une solution à 2x1 voies, motivé au regard de la compatibilité avec la loi Littoral.

Un nouveau dossier d'enquête a été établi selon ces dispositions et l'enquête inter-service a été lancée par le Préfet mi 2005.

A l'issue de cette consultation le dossier a été présenté en commission des sites et paysages en séance du 24 octobre 2006, où il a obtenu un avis favorable.

Une information publique a été réalisée fin 2007 par le Conseil Départemental en application des articles L124-1 et suivants du Code de l'Environnement, aucun élément nouveau n'a remis en cause le projet, le Conseil Départemental a délibéré le 30 mai 2008 pour solliciter le lancement de la DUP.

Cette enquête s'est déroulée du 30 mars au 30 avril 2009 sans difficultés particulières et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur et très favorable du Sous Préfet d'Istres, elle devra cependant être reconduite car irrégulière, le PLU de la commune ayant été annulé suite à un recours peu de temps avant. Le PLU a été à nouveau approuvé le 10 décembre 2010, il est opposable depuis le 18 janvier 2011. Cinq administrés ont formé une requête en appel contre le jugement rendu le 6 juillet 2012 par le Tribunal Administratif de Marseille annulant partiellement le PLU de la Ville de Martigues. Par Arrêts en date du 18 juillet 2014, notifiés à la Commune le 29 juillet 2014, le PLU de la Ville de Martigues a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Face à cette décision fortement préjudiciable pour la Commune, ses partenaires institutionnels et ses administrés, il a été décidé de former un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Les enquêtes conjointes préalable à la DUP, de mise en compatibilité du PLU et parcellaire devront être représentées après études détaillées (environnement, tracé, incidence et impact ...), dérogation éventuelle du CNPN du fait de la découverte en 2012 de nouvelles espèces floristiques protégées sur le tracé et mises à jours réglementaires.

Les défrichements et le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral du 12 octobre 2005 seront réalisés selon disponibilité foncière.

Une première autorisation de défrichement a été délivrée le 21 juin 2012, par l'Etat, entre Lavéra et Ponteau, sur des terrains appartenant à la Commune et au Département.

Deux conventions relatives au diagnostic archéologique et à une fouille programmée ont été signées début 2013 par le Département avec la Ville de Martigues ainsi que la DRAC et le CNRS.

L'appel d'offre de 2014, avec remise des plis au 9 juillet 2014 a été déclaré sans suite au mois de janvier 2015.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2016.

Celui-ci a été attribué au groupement SETEC le 17/02/2017.

Le démarrage des études a été réalisé le 14/03/2017 par la remise de l'OS de démarrage de l'Etude Préliminaire pour une durée de 6 mois.

Le marché a été conçu en prévoyant seulement une mise à jour des inventaires Faune et Flore précédents. Or il s'est avéré que ces inventaires étaient trop anciens au regard des attentes de l'Autorité Environnementale. Un avenant à ce marché pour réalisation des compléments d'inventaires nécessaires est en cours de validation. Par conséquent, les études préliminaires sont suspendues provisoirement.



## AVANCEMENT DE L'OPERATION

### Acquisitions foncières :

29 propriétaires sont concernés par les acquisitions foncières, mais le Département avec 8,4 ha et la Commune avec 19,3 ha disposent de plus de 60% de l'emprise, les démarches d'acquisition amiables sont entreprises sur la base du PLU à nouveau opposable (terrains en zone naturelle) afin d'acquérir plus particulièrement les terrains concernés par les mesures compensatoires (constitution de réserves naturelles).

Une propriété située sur le tracé a été acquise en juillet 2015. La procédure de démolition de cette habitation nécessite l'établissement des diagnostics de bâtiment (amiante, plomb, ...) et seront réalisés via les marchés de l'UGAP ou les marchés à bons de commande de la Direction des Bâtiments (suivant leurs disponibilités).

La démolition finale fera l'objet d'un MAPA ou sera entreprise avec les marchés à bons commande suivant la conclusion du rapport de diagnostic.

### Travaux :

Un diagnostic archéologique est programmé sur l'emprise des travaux en deux tranches selon disponibilité foncière et réalisation du défrichage correspondant.

Une première tranche de défrichage a été réalisée à l'automne 2012 entre Lavéra et Ponteau, elle a été suivie par un diagnostic archéologique et une fouille programmée sur ce secteur, missions réalisées durant l'été 2013.

Une deuxième tranche de diagnostic et les fouilles archéologiques préventives prescrites seront réalisées dès la totalité des emprises acquises.

Le début des travaux routiers peut être envisagé en 2024 pour une mise en service en 2026.